

Etui cuisse : *Nos collègues gendarmes seraient-ils suicidaires ? Que dit le contrat financier avec la société « The SAFARILAND Group » ?*

Ce sont les questions que l'on peut légitimement se poser, lorsqu'on lit le rapport, à charge, des tests demandés par le DGPN et organisés par la DCSP, en situation opérationnelle...

En effet, selon le rapport, voici les risques auxquels seraient exposés les policiers en utilisant l'étui cuisse :

- ➔ En véhicule, gêne potentielle pour le conducteur, réduction de l'accès à l'arme et partie lombaire des passagers avant dans l'axe du canon de l'arme des passagers arrière ;
- ➔ Sur une moto, possibilité de perte de chargeur mal engagé ;
- ➔ En interpellation, vol d'arme facilité et possibilité de déstabiliser les appuis du policier pour le faire chuter au sol ;
- ➔ Lors de la sortie de l'étui, canon de l'arme dirigé vers des segments du corps du porteur ;
- ➔ En intervention, l'étui gêne la progression et tourne autour de la jambe perturbant la course; il s'accroche lors du franchissement de passages étroits ;
- ➔ Incompatibilité avec les GTPI actuellement enseignés.

En conséquence : « Seul le port de l'étui réglementaire de type Safariland, dit « à port médian déporté » est autorisé ».

« L'UNSA Police s'interroge : nos collègues gendarmes, autorisant le port de l'étui cuisse, seraient-ils suicidaires ?

L'UNSA Police saisit monsieur le DGPN et demande que soient précisées les modalités du contrat financier qui lie le ministère de l'Intérieur à la société américaine «The SAFARILAND Group».

*Philippe Capon, Secrétaire Général
UNSA Police*

UNSA Police, le langage de vérité !



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

TÉLÉGRAMME DÉPART EN CLAIR

PARTIE RÉSERVÉE POUR L'ACHEMINEMENT

URGENCE									
Indicateurs d'acheminement									
DE									
		ORIGINE		N° D'ENREGISTREMENT		Date - Heure - Dépôt - Lettre fusée			

RÉDIGEZ VOS TÉLÉGRAMMES SELON LES DIRECTIVES DE LA CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE SUR LA CORRESPONDANCE TÉLÉGRAPHIQUE

Cocher éventuellement la mention utile	VOIES AUTORISÉES	<input type="checkbox"/>	PARTIE RÉSERVÉE A L'EXPÉDITEUR MENTION D'URGENCE (éventuellement) URGENT	Nom du rédacteur :	██████████
	AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION	<input type="checkbox"/>		N° de téléphone :	██████
	À TÉLÉPHONER A L'ARRIVÉE	<input type="checkbox"/>			

DE MINISTERE DE L'INTERIEUR - DGPN

A TOUTES DIRECTIONS ET SERVICES CENTRAUX - RAID - DCI-IT - ENSP - INPS

POUR INFO : MINISTERE DE L'INTERIEUR - CABINET - PP - DGSI

N° DE TEXTE : ██████████ ██████████

19 OCT. 2017

OBJET : L'ETUI DE CUISSE

REFERENCE : - ARTICLE 114-7 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL D'EMPLOI DE LA POLICE NATIONALE
- INSTRUCTION NOR/INT/C/17077953 DU 9 MARS 2017, RELATIVE À L'ARME INDIVIDUELLE OU DE SERVICE

TEXTE :

CONSTATANT LA DEMANDE CROISSANTE DE PORT DE L'ÉTUI DE CUISSE EN SUBSTITUTION DE L'ETUI « TENUE » RÉGLEMENTAIRE DE TYPE SAFARILAND DIT « À PORT MÉDIAN DÉPORTÉ », J'AI SOUHAITÉ QUE LA PERTINENCE D'UTILISATION DE CE MATÉRIEL FASSE L'OBJET DE TESTS.

CES TESTS, ORGANISÉS PAR LA DCSP SUR LE SITE DE MONTLIGNON, EN SITUATION OPÉRATIONNELLE, AVEC UN PANEL DE POLICIERS ISSUS DES DIRECTIONS D'EMPLOI EXERÇANT EN TENUE D'UNIFORME ET DE FORMATEURS DE LA DCRFPN, METTENT EN AVANT LES LIMITES DE CET ÉTUI DE CUISSE AINSI QUE LES RISQUES AUXQUELS IL EXPOSE LES POLICIERS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES.

CES LIMITES SONT LES SUIVANTES :

- EN VÉHICULE, GÊNE POTENTIELLE POUR LE CONDUCTEUR, RÉDUCTION DE L'ACCÈS À L'ARME ET PARTIE LOMBAIRE DES PASSAGERS AVANT DANS L'AXE DU CANON DE L'ARME DES PASSAGERS ARRIÈRES.
- SUR UNE MOTO, POSSIBILITE DE PERTE DE CHARGEUR MAL ENGAGE
- EN INTERPELLATION, VOL D'ARME FACILITE ET POSSIBILITE DE DÉSTABILISER LES APPUIS DU POLICIER POUR LE FAIRE CHÛTER AU SOL.
- LORS DE LA SORTIE DE L'ÉTUI, CANON DE L'ARME DIRIGÉ VERS DES SEGMENTS DU CORPS DU PORTEUR
- EN INTERVENTION, L'ÉTUI GÊNE LA PROGRESSION ET TOURNE AUTOUR DE LA JAMBE PERTURBANT LA COURSE ; IL S'ACCROCHE LORS DU FRANCHISSEMENT DE PASSAGES ÉTROITS.
- INCOMPATIBILITE AVEC LES GTPI ACTUELLEMENT ENSEIGNÉS.

LES CONCLUSIONS DE CES TESTS ME CONDUISENT A VOUS DEMANDER DE RAPPELER UN CERTAIN NOMBRE DE RÉGLES :

- SEUL LE PORT DE L'ÉTUI RÉGLEMENTAIRE DE TYPE SAFARILAND, DIT « À PORT MEDIAN DÉPORTÉ » EST AUTORISÉ AUX POLICIERS EXERÇANT EN TENUE D'UNIFORME, À L'EXCEPTION DE CEUX AFFECTÉS À CERTAINES UNITÉS SPÉCIALISÉES DE LA FIPN OU POUR LESQUELLES UNE DÉROGATION AURA ÉTÉ ACCORDÉE PAR LA DIRECTION D'EMPLOI EN RAISON DE L'UTILISATION DE MATÉRIELS RENDANT IMPOSSIBLE LE PORT DE L'ÉTUI RÉGLEMENTAIRE.
- LES MOTOCYCLISTES SONT SEULS AUTORISÉS À UTILISER LA PATTE DITE « DE RALLONGE » ; L'UTILISATION DE L'ÉTUI DE CUISSE LEUR ÉTANT ÉGALEMENT PROSCRIT.

AINSI, L'ENSEMBLE DES ÉTUIS DE CUISSE DÉPLOYÉS DANS UN CADRE EXPÉRIMENTAL OU SUR INITIATIVE PERSONNELLE DOIT ÊTRE RETIRÉ SANS DÉLAI.

AFIN QUE CETTE DÉCISION SOIT PARFAITEMENT LISIBLE ET COMPRISE COMME ÉTANT DE L'INTÉRÊT DE CHACUN ET NOTAMMENT DES POLICIERS, LES DIRECTEURS CENTRAUX CONCERNÉS ASSURERONT UNE PRÉSENTATION DE CES TESTS AINSI QUE DE LEURS CONCLUSIONS AUX PERSONNELS.

PAR AILLEURS, VOUS VEILLEREZ À RAPPELER ÉGALEMENT LES PRESCRIPTIONS CONTENUES DANS L'ANNEXE DE LA NOTE SAELSI/SDL/BME N° 2642 DU 25 AVRIL 2015 APPLICABLES NOTAMMENT À L'UTILISATION DES PASSANTS AMOVIBLES MIS À DISPOSITION DES POLICIERS POUR SOLIDARISER LE CEINTURON POLICE À LA CEINTURE DU PANTALON. CE DISPOSITIF DESTINÉ À FORMER UNE PLATEFORME STABLE POUR L'USAGE DE L'ARME ADMINISTRATIVE INDIVIDUELLE PERMET AUSSI DE SOULAGER LA PRESSION EXERCÉE SUR LA RÉGION LOMBAIRE.

ENFIN, CONCERNANT LE PORT DU GILET PARE-BALLES À PORT APPARENT, LES DIFFICULTÉS D'ACCÈS À L'ARME TROUVENT UNE SOLUTION PAR LA MISE À LA TAILLE DU GILET, QU'IL S'AGISSE DU GILET PORTE-PLAQUES RÉGLABLE OU DU GILET DIT « LOURD » DÉPLOYÉ EN TROIS TAILLES. EN COMPLÉMENT, S'AGISSANT DES GILETS PORTE-PLAQUES EN DOTATION COLLECTIVE OU LORSQUE LE NOMBRE DE TAILLES ADAPTÉES DE GILETS « LOURDS » EST INSUFFISANT LORS DE LA CONSTITUTION DES ÉQUIPAGES, UN DISPOSITIF TECHNIQUE D'« ÉCARTEUR », ADAPTABLE À L'ÉTUI RÉGLEMENTAIRE EN DOTATION, EST ACTUELLEMENT EN TEST POUR RÉPONDRE À LA GÊNE EXPOSÉE PAR CERTAINS POLICIERS.

VOUS FEREZ ASSURER UNE TRÈS LARGE DIFFUSION DE CES INSTRUCTIONS ET ME RENDREZ COMPTE DES DIFFICULTÉS QUE POURRAIT SOULEVER LEUR APPLICATION.

- STOP ET FIN-

LE PRÉFET DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE LA POLICE NATIONALE

ÉRIC MORVAN